

VIOHALCO SA Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique 0534.941.439 RPM (Bruxelles)

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Viohalco SA (la *Société*) du mercredi 2 septembre 2020 à 12h00 (heure belge), au siège social de la Société, Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique.

Ce formulaire doit être communiqué à la Société au plus tard le jeudi 27 août 2020 à 17h (heure belge) de la manière suivante :

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :
Viohalco SA
Catherine Massion, sous-directrice
Avenue Marnix 30
1000 Bruxelles (Belgique)

OU

(2) Envoi par courrier électronique

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à : administration@viohalco.com.

Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique conformément à l'article 3.10 du règlement européen 910/2014 ou d'une signature électronique qualifiée au sens de l'article 3.12 de ce règlement

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom	de la société)	
Domicile / Siège soc	ial		
Propriétaire de		actions dématérialisées (*) actions nominatives (*)	de Viohalco SA
	nombre		

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le mercredi 2 septembre 2020 à 12h00 (heure belge) au siège social de la Société, Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique (l'*Assemblée*) avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :(**)

- (*) Veuillez biffer la mention inutile.
- (**) Veuillez cocher la case de votre choix.

A. Assemblée générale ordinaire

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
- 2 Rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.
- 3 Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion, et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.
- 4 Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 (y compris, l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende brut de 0,01 EUR par action).

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Décharge aux adn	ninistrateur	s.			
•	ıltant de l'a			ge aux administrateurs endant l'exercice social (
POUR		CONTRE		ABSTENTION	
•	ultant de l'a			narge au commissaire endant l'exercice social d	
responsabilité résu 31 décembre 2019	ultant de l'a	accomplissement de s		endant l'exercice social d	
responsabilité résu	ultant de l'a			•	
responsabilité résu 31 décembre 2019 POUR	ultant de l'a	contre	son mandat p	endant l'exercice social d	clôtu
POUR Renouvellement de Proposition de de Nikolaos Stassin	ultant de l'a). lu mandat d lécision : i	CONTRE des administrateurs et il est proposé de re	nomination denouveler le	ABSTENTION	eurs eur de

	période d'une année expira	le mandat d'administrateur de M. ant à l'issue de l'assemblée générale			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
Proposition de décision : il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michail Stassinopoulos , pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021.					
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
-	los, pour une période d	le mandat d'administrateur de M. 'une année expirant à l'issue de a en 2021.			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
	de d'une année expirant	nandat d'administrateur de M. Jean à l'issue de l'assemblée générale			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
	période d'une année expira	le mandat d'administrateur de M. nt à l'issue de l'assemblée générale			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
-	année expirant à l'issue de	ndat d'administrateur de M. Xavier e l'assemblée générale ordinaire des			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
•	poulos, pour une période	mandat d'administrateur de Mme. d'une année expirant à l'issue de en 2021.			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
	ode d'une année expirant	mandat d'administrateur de Mme. à l'issue de l'assemblée générale			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
Proposition de décision : il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. Efthimios Christodoulou , pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021; M. Christodoulou remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de Gouvernance 2020.					
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
M. Francis Mer, pour une péri	ode d'une année expirant tiendra en 2021; M. Mer	dat d'administrateur indépendant de à l'issue de l'assemblée générale remplit les critères d'indépendance 2020.			
POUR	CONTRE	ABSTENTION			

Proposition de décision : il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépend Mme. Astrid de Launoit, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'asse générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021; Mme. de Launoit remplit les c d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de Gouvernance 2020. POUR CONTRE ABSTENTION Proposition de décision : il est proposé de nommer de Mme. Bernadette Christine Blau en tant qu'administrateur indépendant pour une période d'une année expirant à l'iss l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021; Mme. Blampain reles critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouver d'entreprise 2020. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation du rapport de rémunération (y compris, la politique de rémunération). Proposition de décision : il est proposé d'approuver le rapport de rémunération rel l'exercice social de 2019 tel que repris dans le rapport annuel 2019, y compris la politique rémunération. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation de la rémunération des administrateurs. Proposition de décision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de une decision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de une decision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de une decision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de die decision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de die decision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de die proposé d'accorder (i) à commembre du comité de action des administrateurs. Proposition de décision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunére de 25.000 euros, et (ii) à chaque membre du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque membre du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et l'assemblée	POUR		CONTRE		Gouvernance 2020. ABSTENTION	
Proposition de décision : il est proposé de nommer de Mme. Bernadette Christine Blau en tant qu'administrateur indépendant pour une période d'une année expirant à l'iss l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021; Mme. Blampain r les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouver d'entreprise 2020. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation du rapport de rémunération (y compris, la politique de rémunération). Proposition de décision : il est proposé d'approuver le rapport de rémunération rel l'exercice social de 2019 tel que repris dans le rapport annuel 2019, y compris la politic rémunération. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation de la rémunération des administrateurs. Proposition de décision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunérative fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération il est proposé d'accorder (i) à cmembre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque m du comité de nomination et rémunération une rémunération brute fixe de 25.000 euro montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la p comprise entre le 2 septembre 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2 pour le contrait et extende le comprise entre le 2 septembre 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2 pour le contrait et extende le contrait des améliorations techniques. POUR CONTRE ABSTENTION ABSTENTION B. Assemblée générale extraordinaire Amendement des statuts afin de les aligner au Code belge des sociétés et des associatif d'ajouter des améliorations techniques. Proposition de décision : il est proposé de remplacer le texte de l'article 1 des statuts c suit : 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomi	Mme. Astrid de li générale ordinaire	Launoit , pour des actionnaire	r une période d'un es qui se tiendra er	ne année e 1 2021; Mi	expirant à l'issue de l'a me. de Launoit remplit le	ssen
en tant qu'administrateur indépendant pour une période d'une année expirant à l'iss l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021; Mme. Blampain r les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouver d'entreprise 2020. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation du rapport de rémunération (y compris, la politique de rémunération). Proposition de décision: il est proposé d'approuver le rapport de rémunération rel l'exercice social de 2019 tel que repris dans le rapport annuel 2019, y compris la politic rémunération. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation de la rémunération des administrateurs. Proposition de décision: il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunératien flixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération il est proposé d'accorder (i) à ce membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque mu du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euros montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la p comprise entre le 2 septembre 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2 POUR CONTRE ABSTENTION B. Assemblée générale extraordinaire Amendement des statuts afin de les aligner au Code belge des sociétés et des associati d'ajouter des améliorations techniques. Proposition de décision: il est proposé de remplacer le texte de l'article 1 des statuts c suit: 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomi	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Approbation du rapport de rémunération (y compris, la politique de rémunération). Proposition de décision: il est proposé d'approuver le rapport de rémunération rel l'exercice social de 2019 tel que repris dans le rapport annuel 2019, y compris la politic rémunération. POUR CONTRE ABSTENTION Approbation de la rémunération des administrateurs. Proposition de décision: il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération de trémunération de comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euro montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la p comprise entre le 2 septembre 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2000 et	en tant qu'admini l'assemblée généra les critères d'indé	strateur indép le ordinaire de	endant pour une es actionnaires qui	période d' se tiendra	une année expirant à l'en 2021; Mme. Blampair	'issu n rei
Approbation de la rémunération des administrateurs. Proposition de décision: il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémuné brute fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération il est proposé d'accorder (i) à c membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque m du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euro montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la p comprise entre le 2 septembre 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2 POUR CONTRE ABSTENTION B. Assemblée générale extraordinaire Amendement des statuts afin de les aligner au Code belge des sociétés et des associatid ajouter des améliorations techniques. Proposition de décision: il est proposé de remplacer le texte de l'article 1 des statuts c suit: 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomi	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Proposition de décision: il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémuné brute fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération il est proposé d'accorder (i) à comembre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque me du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euro montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la promprise entre le 2 septembre 2020 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2 POUR CONTRE ABSTENTION B. Assemblée générale extraordinaire Amendement des statuts afin de les aligner au Code belge des sociétés et des association d'ajouter des améliorations techniques. Proposition de décision: il est proposé de remplacer le texte de l'article 1 des statuts c suit: 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomite des des des des des des des des des de	l'exercice social de rémunération.		repris dans le rap		el 2019, y compris la pol	
B. Assemblée générale extraordinaire Amendement des statuts afin de les aligner au Code belge des sociétés et des associatid'ajouter des améliorations techniques. Proposition de décision: il est proposé de remplacer le texte de l'article 1 des statuts c suit: 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomine	l'exercice social de rémunération. POUR	e 2019 tel que	c repris dans le rap	port annue	el 2019, y compris la pol	
Amendement des statuts afin de les aligner au Code belge des sociétés et des associatid'ajouter des améliorations techniques. Proposition de décision: il est proposé de remplacer le texte de l'article 1 des statuts c suit: 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomination.	l'exercice social de rémunération. POUR Approbation de la 1 Proposition de décente fixe de 25.00 membre du comité du comité du comité du comité du comité rémunére de montants rémunéres	rémunération de cision : il est plus d'audit, une rémation et rémeront les admi	CONTRE des administrateurs proposé d'accorder lus de cette rémunération brute d' munération, une réinistrateurs pour l'énistrateurs pour le l'énistrateurs pour le l'énistrateurs pour le l'énistrateurs pour l'énistrateurs pour	r à chaque fration il es ixe de 25.0 nunération exercice de	ABSTENTION ABSTENTION administrateur une rémust proposé d'accorder (i) 2000 euros, et (ii) à chaque a brute fixe de 25.000 eu et leur mandat pendant la	unéra à ch e mei uros. a péi
suit : 1. La société est une société anonyme cotée de droit belge ayant pour dénomi	l'exercice social de rémunération. POUR Approbation de la 1 Proposition de décente fixe de 25.00 membre du comité du comité du comité du comité du comité de nom montants rémunére comprise entre le 2	rémunération de cision : il est plus d'audit, une rémation et rémeront les admi	CONTRE des administrateurs proposé d'accorder lus de cette rémunération brute d' munération, une rén nistrateurs pour l' 20 et l'assemblée g	r à chaque fration il es ixe de 25.0 nunération exercice de	ABSTENTION ABSTENTION administrateur une rémust proposé d'accorder (i) 2000 euros, et (ii) à chaque a brute fixe de 25.000 eu e leur mandat pendant la dinaire des actionnaires de	unéra à ch e mei uros. a péi
	l'exercice social de rémunération. POUR Approbation de la responsition de décourse fixe de 25.00 membre du comité du comité du comité du comité de nommontants rémunére comprise entre le 2 POUR B. Assemblée gé Amendement des se	rémunération de cision : il est pour euros. En plus d'audit, une rémeront les admi septembre 200 d'audit et rémeront les admi se	CONTRE des administrateurs proposé d'accorde lus de cette rémuné émunération brute d' nunération, une réi nistrateurs pour l' 20 et l'assemblée g CONTRE aordinaire les aligner au Co	r à chaque fration il es fixe de 25.0 munération exercice de énérale ord	ABSTENTION ABSTENTION administrateur une rémust proposé d'accorder (i) 2000 euros, et (ii) à chaque brute fixe de 25.000 eu eleur mandat pendant la dinaire des actionnaires de ABSTENTION	unéra à ch mer uros. a pér e 202
" ronaco " (ci apres " la societe ").	l'exercice social de rémunération. POUR Approbation de la reproposition de décentre fixe de 25.00 membre du comité du comité du comité du comité du comité de nommontants rémunéres comprise entre le 2 POUR B. Assemblée génation de de suit :	rémunération de cision : il est po euros. En plus d'audit, une réination et rémeront les admisseptembre 202	CONTRE des administrateurs proposé d'accorder dus de cette rémunération brute de munération, une réi nistrateurs pour l'a 20 et l'assemblée g CONTRE cordinaire des aligner au Co iques. proposé de rempla	r à chaque fration il es fixe de 25.0 munération exercice de énérale ord	ABSTENTION administrateur une rémust proposé d'accorder (i) 2000 euros, et (ii) à chaque brute fixe de 25.000 eu eleur mandat pendant la dinaire des actionnaires de ABSTENTION ABSTENTION des sociétés et des associate de l'article 1 des statut	unéra à ch e mer uros. a pér e 202

3.3 Le site web de la Société est www.viohalco.com. La Société peut être jointe à l'adresse électronique suivante : administration@viohalco.com.

	1	des associations.		1	
POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Proposition de a comme suit :	<i>lécision</i> : il	est proposé de rem	placer le te	xte de l'article 12.5 des	statuts
administrateur p	eut exprimei onstitue la p	r son consentement s preuve de l'adoption	sur des docu	s écrites à l'unanimité. (uments séparés et la tota ons. La date d'adoption	lité des
POUR		CONTRE		ABSTENTION	
publication de la	générale do	oit être convoquée et		liquant l'ordre du jour. En trente jours au moins a	-
	générale do	oit être convoquée et			-
POUR Proposition de la	générale do convocation	oit être convoquée et o. CONTRE	t être tenue	trente jours au moins a	près la
POUR Proposition de la comme suit : 18.4 La convocation, le lieu et l points à l'ordre da que l'actionnaire autre informatio convocation est	générale do convocation lécision : il tion à toute d'heure, des l'a doit respect n requise en publiée tren	it être convoquée et CONTRE est proposé de rem assemblée générale d informations relative ssemblée générale, la er pour pouvoir partin vertu du Code be	placer le te loit inclure less aux droits a description iciper et vote lge des soc avant la de	ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION A claire du jour de l'assem A claire et précise des proces en assemblée générale aiétés et des associations ate de l'assemblée générie	statuts blée, le ster des cédures et toute c. Cette
POUR Proposition de la comme suit : 18.4 La convocat jour, le lieu et l points à l'ordre d que l'actionnaire autre informatio convocation est	générale do convocation lécision : il tion à toute d'heure, des l'a doit respect n requise en publiée tren	it être convoquée et CONTRE est proposé de rem assemblée générale d informations relative ssemblée générale, la er pour pouvoir parti n vertu du Code be nte jours au moins	placer le te loit inclure less aux droits a description iciper et vote lge des soc avant la de	ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION A claire du jour de l'assem A claire et précise des proces en assemblée générale aiétés et des associations ate de l'assemblée générie	statuts blée, le ster des cédures et toute c. Cette
POUR Proposition de la comme suit : 18.4 La convocat jour, le lieu et l points à l'ordre d que l'actionnaire autre informatio convocation est Moniteur belge e POUR Proposition de la comme suit : 18.6 Les convocat du conseil d'adm	générale do convocation lécision : il tion à toute d'heure, des l'a doit respect n requise en publiée tren t dans un org	est proposé de rem assemblée générale d informations relative ssemblée générale, la er pour pouvoir parti n vertu du Code be nte jours au moins gane de presse de difj CONTRE est proposé de rem nt être communiquée.	placer le tenue loit inclure les aux droits a description iciper et vote lge des soc avant la de fusion nation placer le te	ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION A claire du jour de l'assement de l'assemblée générale de l'assemblée générale de l'assemblée générale de l'assemblée générale de l'assemblée générale.	statuts blée, le ster des cédures et toute c. Cette rale au statuts
POUR Proposition de la comme suit : 18.4 La convocation, le lieu et l points à l'ordre de que l'actionnaire autre information convocation est Moniteur belge e POUR Proposition de la comme suit : 18.6 Les convocation de la comme suit :	générale do convocation lécision : il tion à toute d'heure, des l'a doit respect n requise en publiée tren t dans un org	est proposé de rem assemblée générale d informations relative ssemblée générale, la er pour pouvoir parti n vertu du Code be nte jours au moins gane de presse de difj CONTRE est proposé de rem nt être communiquée.	placer le tenue loit inclure les aux droits a description iciper et vote lge des soc avant la de fusion nation placer le te	ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION ABSTENTION	statuts blée, le ster des cédures et toute c. Cette rale au statuts

- 19.1 Le droit pour un actionnaire de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné :
- (a) à l'enregistrement de la propriété des actions au nom de l'actionnaire le quatorzième jour calendrier qui précède la date de l'assemblée générale, à vingt-quatre heures (heure belge) (la « **Date d'Enregistrement** »):
 - par leur inscription dans le registre des actions nominatives de la Société pour les détenteurs d'actions nominatives ; ou
 - par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation pour les détenteurs d'actions dématérialisées; et
- (b) à la notification par l'actionnaire à la société (ou à la personne désignée à cette fin par la Société) au plus tard le sixième jour calendrier qui précède la date de l'assemblée générale de son intention de participer à l'assemblée générale de la manière indiquée dans la convocation. En outre, les détenteurs d'actions dématérialisées doivent, au plus tard le même jour, fournir à la Société (ou à la personne désignée à cette fin par la Société) un certificat original délivré par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation, attestant le nombre d'actions détenues à la Date d'Enregistrement par l'actionnaire concerné et pour lesquelles il a notifié son intention de participer à l'assemblée générale.

Proposition de décision : il est proposé de remplacer le texte de l'article 19.2 des statuts comme suit :

19.2 Tout actionnaire disposant d'un droit de vote peut (i) participer à l'assemblée générale en personne, (ii) désigner une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire ou (iii) voter par correspondance conformément à l'article 20.3 des statuts. La désignation du mandataire est enregistrée sur un formulaire mis à disposition par la Société et signé par l'actionnaire de manière manuscrite ou électroniquement (dans ce cas, le formulaire est signé au moyen d'une signature électronique au sens de l'article 3.10 du règlement européen 910/2014 ou d'une signature électronique qualifiée au sens de l'article 3.12 de ce règlement). L'original signé sur papier ou le formulaire électronique doit être reçu par la Société au plus tard le sixième jour calendrier précédant le jour de l'assemblée générale.

POUR	CONTRE		ABSTENTION	
		_		

Proposition de décision : il est proposé de remplacer le texte de l'article 20.3 des statuts comme suit :

20.3 Si la convocation le prévoit, chaque actionnaire peut voter avant l'assemblée générale au moyen d'un formulaire de vote signé envoyé au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Le formulaire de vote doit être signé par l'actionnaire de manière manuscrite si un formulaire papier est utilisé ou électroniquement si un formulaire électronique est utilisé (auquel cas le formulaire doit être signé au moyen d'une signature électronique au sens de l'article 3.10 du règlement européen 910/2014 ou d'une signature électronique qualifiée au sens de l'article 3.12 de ce règlement). Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et contenant au moins leurs noms et adresses, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour ou contre la résolution proposée ou d'exprimer une abstention en cochant la case appropriée et le nombre d'actions au titre desquelles le vote a été émis. La Société ne prendra en compte que les formulaires de vote recus au plus tard le sixième jour calendrier avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent, à l'exception des votes signés au moyen d'une signature électronique qui peuvent être reçus par la Société au plus tard le jour précédant l'assemblée générale des actionnaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	

Proposition de décision : il est proposé d'ajouter le texte de l'article 22.4 des statuts comme suit :

22.4 Par dérogation à l'article 22.3, les abstentions ne sont pas considérées comme des voix présentes ou représentées pour le calcul de la majorité requise pour l'approbation des résolutions suivantes :

- les modifications des statuts;
- la modification de l'objet social;
- la décision de déplacer le siège social hors de la région de Bruxelles;
- la création d'une nouvelle classe d'actions et la conversion d'une classe d'actions en actions d'une autre classe ;
- les augmentations de capital (sauf dans le cas d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé) ou les réductions de capital;
- la limitation ou la suppression du droit préférentiel de souscription ;
- les autorisations à la Société d'acquérir ou de mettre en gage ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats s'y rapportant ou d'accorder une assistance financière (au sens de l'article 7:227 du Code belge des sociétés et des associations) en vue d'acquisition de tels instruments par un tiers;
- la fusion, la scission ou l'apport d'une universalité par la Société;
- la liquidation de la Société.

Proposition de décision : il est proposé de remplacer le texte de l'article 28 des statuts comme suit :

28. Le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prévues à l'article 7:213 du Code belge des sociétés et des associations.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	
------	--------	------------	--

2. Coordination des statuts.

Proposition de décision: il est proposé (i) d'adopter une version coordonnée des statuts comprenant les modifications approuvées suite aux résolutions ci-dessus et d'autres modifications visant à aligner le texte des statuts à la terminologie du Code belge des Sociétés et Associations et à apporter des améliorations techniques et (ii) d'octroyer au notaire des pouvoirs pour la coordination des statuts et le dépôt de la version consolidée auprès du greffe du tribunal de l'Entreprise. La proposition de texte des statuts révisé est disponible sur le site internet de la Société.

*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le mardi 18 août 2020 un ordre du jour modifié de l'Assemblée pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations.

Fait à	., le
Signature(s):	(***)
	es noms, prénom et fonction des personnes qui signent le présent
formulaire en leur nom.	es noms, prenom et jonction des personnes qui signent le present